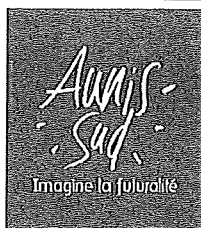


AR Prefecture

017-200043479-20260924-2026_09_03-DE
Reçu le 30/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 septembre 2026
DÉLIBÉRATION n° 2026-09-03

AUTORISATION DU PRESIDENT A DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DE LA CHARENTE MARITIME POUR L'ANNEE 2026

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-six, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT.
En exercice	Présents	Votants	
29	18	23 (dont 5 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents :			
RAULT Christophe, VANNELLE Alexandra, BODET Philippe, ANDRIEU Sylvie (a reçu pouvoir de BRILLOUET Jacky), BRUNIER Christian (a reçu pouvoir de TOUVRON Didier), DRAPEAU Myriam, JOURDAIN Jean-Michel, LEBOT Paul (a reçu pouvoir de AUGER Serge), MAGINOT Pascal, MOINDREAU Jean-Pierre (a reçu pouvoir de BARREAU Catherine), MORANT Marie-France, MOUEIX Serge, PERRET Nathalie, PETOT Rozenn, RIVÉ Valérie, ROLAND Claudia, SABOURIN Brigitte (a reçu pouvoir de DARNEL Chantal), TOURRENC Georges.			
Absents / excusés :			
NICE Camille (absente excusée) GABET Steve (absent excusé), GENDRE Stéphane (absent excusé), POUYADOU Fabienne (absente excusée), DUFAITRE Stéphanie, LIPP Marie-Françoise.			
Également présents à la réunion :			
Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative.			
Secrétaire de séance : Monsieur Christian BRUNIER		Auteur de l'acte : Christophe RAULT, Président	
		Télétransmission en préfecture le : 30.09.26	
Convocation envoyée le : 17 septembre 2026		N° : 017-200043479-20260924-2026-09-03-DE	
		Date de publication sur le site Internet : 30.09.26	

AR Prefecture

017-200043479-20260924-2026_09_03-DE
Reçu le 30/09/2026

**AUTORISATION DU PRESIDENT A DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DE LA CHARENTE MARITIME POUR
L'ANNEE 2026**

Monsieur Christophe RAULT, Président, rappelle que l'épicerie solidaire "Au panier Partagé" est un service géré par le CIAS. L'accès à l'épicerie solidaire, proposé à la population résidant sur Aunis Sud, s'inscrit dans une démarche d'aide alimentaire pour soulager le budget des ménages et vient en complément des aides existantes et en partenariat avec l'ensemble des partenaires sociaux du territoire.

Le financement de l'épicerie est essentiellement assuré par la subvention de la Communauté de Communes mais également par d'autres demandes de subvention réalisées notamment en réponse à des appels à projet ou en lien avec des actions ponctuelles.

Monsieur Christophe RAULT, Président, informe le Conseil d'Administration que la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Charente Maritime (DDETS) devrait encore bénéficier d'une enveloppe financière destinée à soutenir les acteurs de l'aide alimentaire de Charente Maritime à l'achat de denrées alimentaires.

En effet, l'augmentation du nombre de bénéficiaires, de leur capacité d'achat, ainsi qu'une baisse toujours conséquente des dons des magasins ont eu pour conséquence une augmentation des dépenses pour approvisionner l'épicerie en 2025.

Aussi, pour 2026, le budget approvisionnement de l'épicerie solidaire a donc été porté à **33 830€**.

Il conviendra donc de maintenir le budget approvisionnement de l'épicerie en autorisant le Président à déposer une demande de subvention de **8 000 €** auprès de la DDETS de Charente Maritime.

Ces explications entendues, **Monsieur Christophe RAULT, Président**, demande au Conseil d'Administration du CIAS de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente ou le Vice-Président Délégué à déposer le dossier de demande de subvention de 8 000 € auprès de la DDETS de Charente Maritime,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

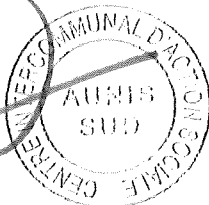
Pour Extrait Conforme :

Les signatures sont au registre.

Fait à Surgères, le 24 septembre 2026

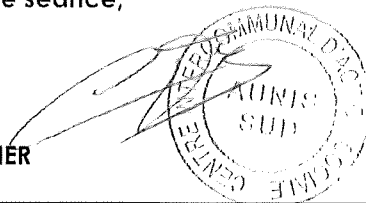
Le Président,

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance,

Christian BRUNIER



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.